

SYNDICAT DES EAUX

EURON MORTAGNE

Comité syndical
28/09/2019 – LANDECOURT

Remerciements

Appel & Quorum

PRESENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

- **DELIB2019-13** : secrétaire de séance ;
- **Information** : décisions du Président
- **Information** : décisions du Bureau
- **Information** : point sur le projet de nouvelle usine
- **Information** : point sur la mise en œuvre des protocoles de sécurisation
- **DELIB2019-14** : RPQS 2018
- **DELIB2019-15** : DM n°2019/02
- **DELIB2019-16** : convention d'assistance « modes de gestion »
- **DELIB2019-17** : choix du mode de gestion pour la production
- **DELIB2019-18** : ratios avancements de grade
- **Questions diverses.**

Délibération n°2019-13

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

VOTE

DECISIONS DU PRESIDENT (1/2)

EMPRUNTS : néant

LOUAGE DE CHOSES : néant

REGIES COMPTABLES : néant

DONS ET LEGS : néant

ACTIONS EN JUSTICE : néant

DECISIONS DU PRESIDENT (2/2)

MARCHES PUBLICS

< 90 000 €

TRAVAUX :

- Stabilisateur de pression + compteur de sectorisation (Charmois) : **3 556,80 €** HT attribué à SAUR
- Organes réseau + compteur de sectorisation en DN100 (Haussonville) : **1 445,00 €** HT attribué à SAUR
- Stabilisateur de pression + comptage (Remenoville) : **4 930,00 €** HT attribué à SAUR
- Regard pour stabilisateur de pression (Remenoville) : **5 117,50 €** HT attribué à ECE

SERVICES :

- Impression flyers « info eau potable » été 2019 : **155 €** HT attribué à Apache Color

DECISIONS DU BUREAU

dates

objets

15/07/2019

Admission des candidatures pour le marché à procédure adaptée de conception-réalisation « Usine de Virecourt »

**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA
QUALITE DU SERVICE D'EAU
POTABLE**

Exercice 2018

Délibération n°2019-14

Références : articles D 2224-1 à D 2224-5 du CGCT

Pourquoi un RPQS : information et transparence vis-à-vis des communes et des usagers

Contenu du RPQS : Indicateurs techniques et financiers

Obligation 1 : le SIE adopte le RPQS avant le 30/09 N+1

Obligation 2 : chaque maire présente le RPQS en conseil municipal avant le 31/12 N+1

Délibération n°2019-14

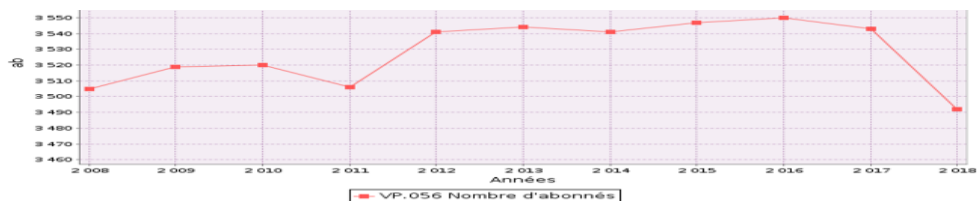
Principaux indicateurs page 25

		Exercice 2017	Exercice 2018
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	7 187	7 354
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,45	2,55
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	105	105
P104.3	Rendement du réseau de distribution	67,8%	70,8%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	3,8	3,3
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	3,4	2,9
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,07%	0,08%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0

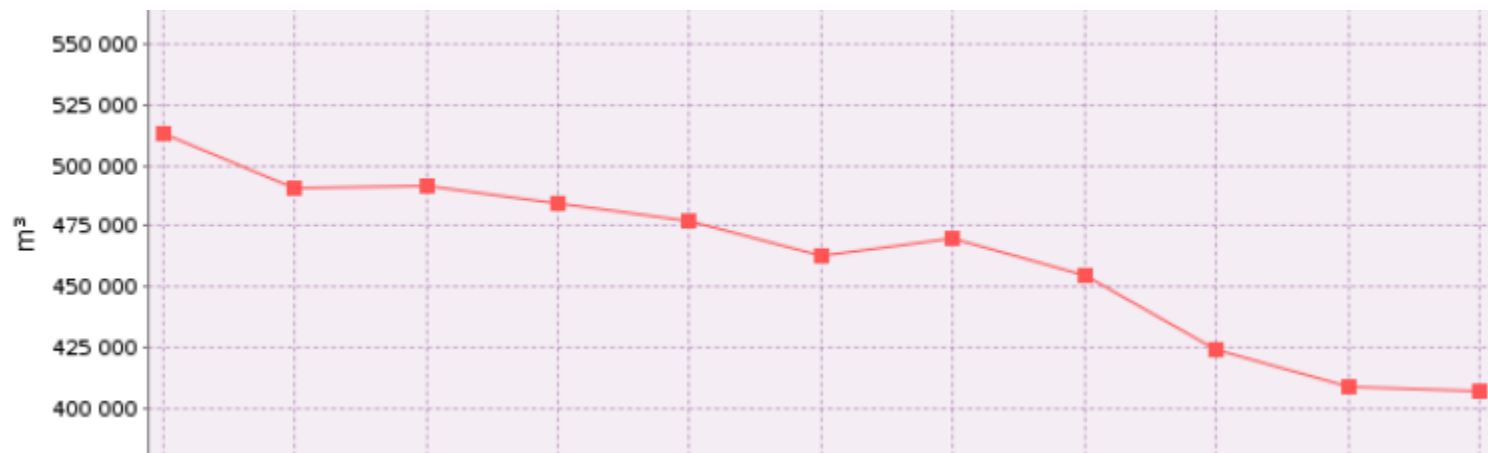
Délibération n°2019-14

Population p4 : augmente légèrement

Nb d'abonnés p4 à 6 : chute soudaine ? (-51 entre 2017 et 2018) :



Volumes consommés p10 : stabilisation après une baisse constante



Délibération n°2019-14

Volume prélevé / produit / service p7 :

Virecourt 769 598 m³ / 754 124 m³ / 15 474 m³

Rozelieures : 26 126 m³ / 25 901 m³ / 225 m³

Total : : 795 724 m³ / 780 025 m³ / 15 699 m³

Volumes produits p8 :

Virecourt : + 4,3 % (+ 31 264 m³)

Rozelieures : - 74,8 % (forage arrêté = -76 736 m³)

Total : -5,5 % (-45 472 m³)

Pertes en réseau p8 : 37 464 m³ de moins qu'en 2018

- 2015 : 242 666 m³ - 2016 : 273 735 m³

- 2017 : 265 431 m³ - 2018 : 227 967 m³

Délibération n°2019-14

Rendement du réseau (avec VEG) p18 :

	Exercice 2017	Exercice 2018
Rendement du réseau	67,82 %	70,8 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	7,16	7,04
Volume vendu sur volume mis en distribution (rendement primaire)	57,8 %	61,1 %

Le rendement IDM (Indicateur du maire)

$$\text{Rendement IDM} = \frac{V \text{ consommé autorisé} + V \text{ vendu en gros}}{V \text{ produit} + V \text{ acheté en gros}}$$

	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution N/N-1
Volume produit	833 906	803 646	819 245	825 808	775 838	-6,1%
Volume acheté en gros	0	0	0	0	0	0%
Volume vendu en gros	106 346	106 636	121 090	117 898	114 530	-2,9%
Volume consommé autorisé	497 832	478 900	452 641	442 169	437 530	-1%
Rendement IDM (%)	72,45	72,86	70,03	67,82	71,16	4,9%

Délibération n°2019-14

Rendement primaire du réseau (sans VEG) p18 :

$$\text{Rendement primaire} = \frac{V_{\text{consommé}}}{V_{\text{volume mis en distribution}}}$$

	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution N/N-1
Volume produit	833 906	803 646	819 245	825 808	775 838	-6,1%
Volume acheté en gros	0	0	0	0	0	0%
Volume vendu en gros	106 346	106 636	121 090	117 898	114 530	-2,9%
Volume mis en distribution	727 559	697 010	698 154	707 910	661 308	-6,6%
Volume consommé	467 972	454 334	424 419	409 105	406 920	-0,5%
Rendement primaire (%)	64,32	65,18	60,79	57,79	61,53	6,5%

Valeur au contrat d'affermage : 70% à compter de 2010

Taux de renouvellement du réseau p19-20 : quasi nul

Branchements plomb p22 : point fort du SIE

Branchements	Exercice 2017	Exercice 2018
Nombre total des branchements	3543	3553
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	1	6
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	21	24 (+13 potentiels)*

* Après le remplacement de 6 branchements plomb à Villacourt, à la demande du syndicat, le délégataire a repris le recensement des branchements en plomb courant 2018. Le délégataire a dénombré 24 branchements plomb de façon certaine. 13 branchements supplémentaires pourraient être en plomb, le délégataire doit poursuivre ses investigations. Les données 2017 ci-dessus, fournies par le délégataire, se sont donc avérées inexactes.

Prix p13 : + 4,08 %

Recettes p15 : + 1,58% (syndicat) et + 1% (délégataire)

Dettes p22 : 375 718 € de capital à rembourser

vote

**DECISION BUDGETAIRE
MODIFICATIVE 2019/02**

Délibération n°2019-15

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses prévisionnelles

4581160 (opération pour c. tiers « Ruelle des Maix Barbonville »)	+ 24 000,00 €
020 Dépenses imprévues	- 4 000,00 €
203 (opération pour information n°158 « diagnostic du réseau »)	- 1 101,72 €
2315 (opération pour information n°101 « AEP des communes »)	+ 5 101,72 €
	25 275,44 €

Recettes prévisionnelles

4582160 (opération pour c. tiers « Ruelle des Maix Barbonville »)	+ 24 000,00 €
2762 (Créances sur transfert de droit à déduction de TVA)	+ 1 275,44 €
	25 275,44 €

Délibération n°2019-15

BUDGET 2019 APRES DM2

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses BP 2019 401 038,99 €

Recettes BP 2019 401 038,99 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses APRES DM 2019/01 593 364,22 €

Recettes APRES DM 2019/01 593 364,22 €

TOTAL BUDGET APRES DM 2019/01

Dépenses 994 403,21 €

Recettes 994 403,21 €

SOLDE PREVISIONNEL 0,00 €

vote

Délibération n°2019-16

Convention d'assistance « modes de gestion »

Rappel :

Décision du bureau n°2018/07 : « diagnostic de la délégation de service public avant remise en concurrence »

Information du comité le 29/06/2018 : comité de pilotage de l'évaluation = bureau + délégués volontaire

Délibération n°2019-16

Convention d'assistance « modes de gestion »

Nouveau contexte en 2019/2020 :

Suivi de l'exécution du contrat d'affermage

Etude « compétence eau potable » sur la CC3M :

- transfert reporté
- réflexion à une échelle plus large

Délibération n°2019-16

Convention d'assistance « modes de gestion »

Redéfinition du besoin Euron Mortagne :

- Audit du contrat DSP
- Contrôle d'exécution DSP
- Protocole de fin de contrat DSP
- Mode de gestion du service à partir de 2022

Délibération n°2019-16

Convention d'assistance « modes de gestion »

Validation du **principe d'une assistance** :

- convention d'accompagnement par un bureau d'études sur les 4 enjeux
 - marché de gré à gré avec le BE ayant réalisé l'étude CC3M

Validation du **principe d'élargir la réflexion** :

- aux différents mode de gestion possibles à compter de 2022
- au périmètre de gestion en conservant la perspective d'un transfert de compétence aux communautés de communes

vote

Délibération n°2019-17

Choix du mode de gestion pour la compétence « production d'eau potable »

1 / Problématique TVA :

- TVA travaux nouvelle usine : 800 000,00 €
 - Récupération : FCTVA ou voie fiscale ?
 - FCTVA : 2 à 3 ans = prêt relais = intérêts
 - Voie fiscale : mois suivant = 0 € frais
- 01/01/2022 : plus de récupération de TVA via le fermier

Délibération n°2019-17

Choix du mode de gestion pour la compétence « production d'eau potable »

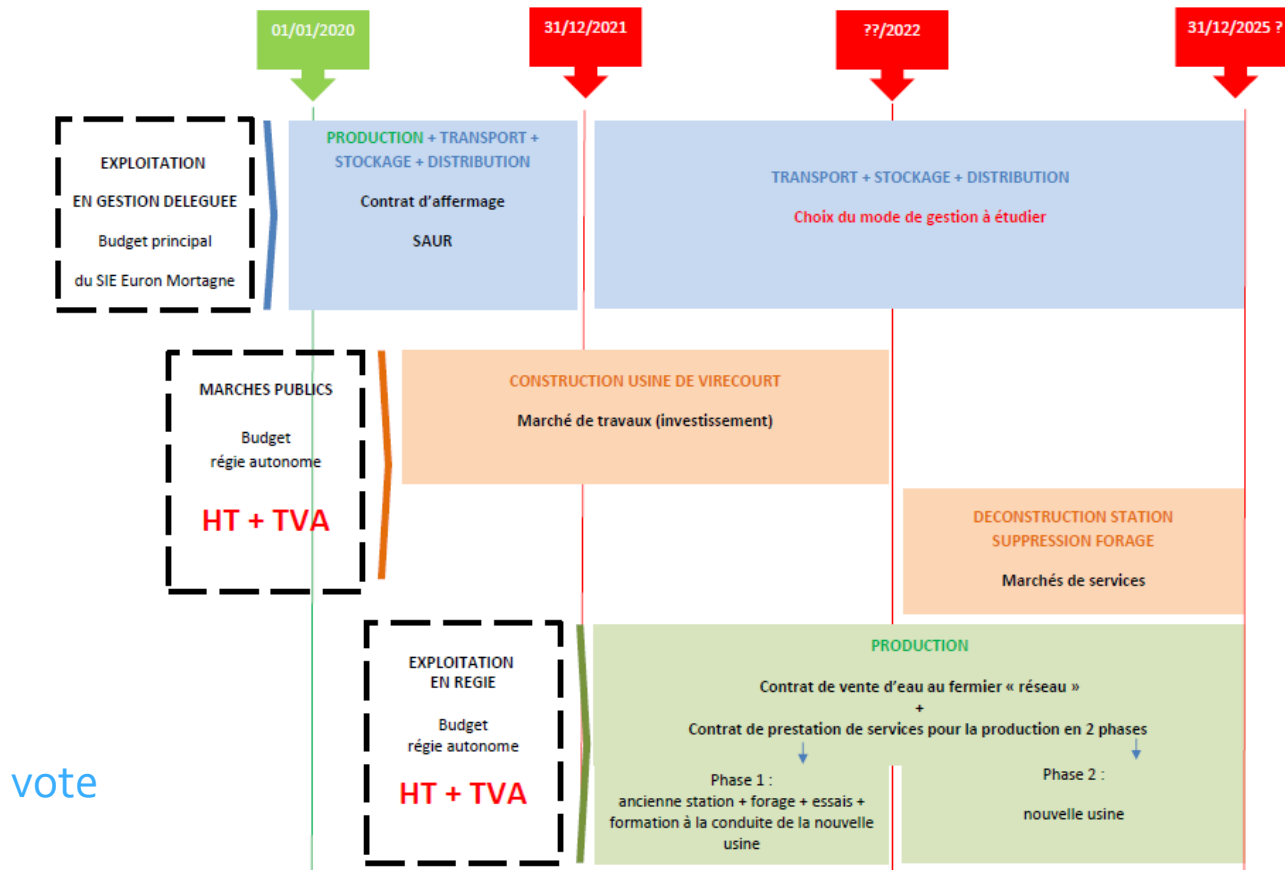
2 / problématique calendrier usine :

- 01/01/2022 : travaux non terminés
- prestations de service pour l'exploitation les premières années

DELIBERATION DE PRINCIPE : création d'une régie dotée de la seule autonomie financière au 1^{er} janvier 2020

Délibération n°2019-17

Choix du mode de gestion pour la compétence « production d'eau potable »



Délibération n°2019-18

Ratios d'avancement de grade

Procédure d'avancement de grade catégorie C. :

Étape 1 : fixer ratio « promus / promouvables »

1 seul agent = ratio à 100%

vote

Questions diverses :

Prochaine réunion :

Samedi **14 décembre** 2019 :

-BP2020

-création régie

-fin de mandat ?